Ville de
SAINTDIZIER

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-DIZIER

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-DIZIER s'est réuni en séance publique au Centre Socioculturel de Saint-Dizier, sous la présidence de Mme Rachel BLANC, Adjointe au Maire, en suite de la convocation faite le 8 décembre 2020

Présents :
Mme BLANC, M. KAHLAL, M. RAIMBAULT, Adjoints au Maire
Mme ABA, Mme AUBRY, Mme BIGUENET, Mme CHEVILLON, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, Mme DONATO, M. DREHER, M. FEUILLET, Mme GARCIA, M. GARNIER, Mme GUINOISEAU, M. HAMMADI, M. KARATAY, Mme KREBS, Mme LE MOGUEN, M. LESAGE, M. MONCHANIN, M. OUALI, M. OZCAN, Mme PEYRONNEAU

Excusés :
M. BRIERE, Maire
M. BOUZON, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, M. DAVAL, Mme GAILLARD, M. OLIVIER, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme THIEBLEMONT, M. VAGLIO

Ont donné procuration :
M. BOUZON à Mme DONATO
Mme CLAUSSE à M. KAHLAL
Mme COLLET à M. LESAGE
M. DAVAL à M. KARATAY
Mme GAILLARD à M. FEUILLET
M. OLIVIER à M. DREHER
Mme THIEBLEMONT à Mme PEYRONNEAU
M. VAGLIO à Mme BLANC

Secrétaire de séance : M. DREHER

N° 118-12-2020

INDEMNITE DE TRANSFERT ET REINSTALLATION DE LA POSTE – BOULEVARD SALVADOR ALLENDE

Rapporteur : Mme Rachel BLANC

Par délibération du 1er juin 2018, le Conseil Municipal a autorisé l'acquisition d'un local commercial appartenant à la SCI BP pour un montant de 92 000 €, dans le centre commercial du Vert-Bois, boulevard Salvador Allende.

La transaction n'a pas été régularisée car dans le même temps des discussions ont été engagées quant à la libération du local occupé par la Poste en vertu d'un bail commercial.

La collectivité souhaite que la Poste installe un bureau dans le quartier du Vert-Bois. La Poste a fait part de son accord quant à cette intention.

Un accord est intervenu quant au montant de l'indemnité de transfert et de réinstallation, à savoir la somme de 200 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement d'une indemnité de transfert et de réinstallation à La Poste d'un montant de 200 000 €,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou en son absence Madame Rachel BLANC à signer les actes correspondants et tous documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'approuver ces propositions à l'**UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON